

Aides Economiques

Règlement d'intervention 2023

1

Aide au Conseil

Prise en charge de 80% du montant HT d'une prestation de conseil, vous permettant d'avoir un regard extérieur sur votre structure, de dégager certaines pistes de développement et de vérifier l'adéquation projet/structure.

CONDITIONNE L'ACCÈS À 3 AUTRES DISPOSITIFS

2

Aide à l'investissement

Prise en charge de 20% du montant HT des investissements compris entre 5 000 et 25 000 euros

3

Aide au loyer

Prise en charge de 30% du montant de votre loyer HC.*

*Plafonnée à 3 000/an sur 12 mois maximum

4

Aide au conseil spécialisé

Prise en charge d'une prestation de conseil spécialisée*

*Dans la limite de 1 000 euros HT

Le service Economie de la Communauté de Communes se tient à votre disposition pour toute demande d'accompagnement !

economie@reolaisensudgironde.fr

Vous souhaitez vous lancer dans l'entrepreneuriat ?
Participez aux Ateliers de la Création !

6 ateliers d'une demie journée
tous les Lundis et Jeudis
sur le grand Sud Gironde !

(inscription sur www.reolaisensudgironde.fr)

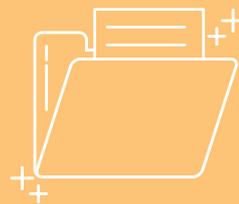


Cheminement du dossier

1 Retrait du dossier

Retirez votre dossier de demande d'accompagnement ainsi que le règlement d'intervention de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde sur le site internet de la collectivité :

<https://www.reolaisensudgironde.fr>



2 Dépôt du dossier

Une fois votre dossier complété et accompagné des pièces justificatives demandées, envoyez-le à l'adresse economie@reolaisensudgironde.fr

ou par courrier au :

81 rue Armand Caduc, 33190 La Réole

3 Un retour rapide

Le Service Développement Économique vous contactera afin d'échanger sur votre projet et de vous apporter la réponse qui correspondra au mieux à vos besoins.



4 Début de l'aide au conseil

Si votre situation correspond aux critères d'attribution, vous serez contacté par le prestataire en charge de l'aide au conseil.

4

5 Vote du conseil communautaire

En fonction des retours de l'aide au conseil, et des besoins en financement de votre projet, l'attribution d'une aide au loyer et/ou d'une aide à l'investissement et/ou d'une aide au conseil spécialisé, est soumise au vote du Conseil Communautaire.



Une convention sera signée à l'issue d'une décision positive d'attribution

Vote pour l'attribution d'une subvention sur devis, paiement sur facture

Pour tout complément d'information

Hélène DARRIERE

Chargée de mission développement économique

economie@reolaisensudgironde.fr